

**Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'interpellation Maurice Mischler et consorts –
Un nouveau rapport du GIEC est sorti : mettons le climat au même niveau que la COVID
(21_INT_118)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 9 août dernier, le sixième rapport du GIEC est sorti. Le cinquième rapport date de 2013 déjà, et les conclusions du sixième sont très semblables, mais avec une précision plus importante et un degré de certitude beaucoup plus grand.

Il ne fait ainsi désormais plus aucun doute que les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ont réchauffé le climat et sont également en partie responsables des récents phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes. En fait, nos émissions de gaz à effet de serre ont continué à augmenter ces dernières années. La concentration de CO₂ dans l'atmosphère est aujourd'hui plus élevée qu'elle ne l'a été depuis au moins 2 millions d'années. Les autres messages clés importants sont :

- Le changement climatique touche désormais toutes les régions du monde.*
- La température moyenne mondiale s'est réchauffée d'environ 1,1 °C depuis le début de l'industrialisation, le réchauffement sur les terres (1,6 °C) étant plus important que sur les océans (0,9 °C). En Suisse, la température a augmenté environ deux fois plus que la moyenne mondiale.*
- Le système climatique global (atmosphère, océan, banquises et glaciers) évolue à un rythme sans précédent depuis plusieurs siècles voire plusieurs millénaires.*
- Les effets déjà observés du changement climatique sont : une augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur et des fortes précipitations ainsi que de l'occurrence de périodes sèches dans certaines régions du monde.*

(tiré d'un communiqué de l'office fédéral de météorologie)

À la même date, le secrétaire général des Nations Unies António Guterres a déclaré que « la sonnette d'alarme est assourdissante et les preuves sont irréfutables : les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles et de la déforestation étouffent notre planète et mettent des milliards de personnes en danger immédiat ».

Il a appelé à agir immédiatement dans le domaine de l'énergie : « Si nous ne réduisons pas dès maintenant la pollution par le carbone, l'objectif de 1,5 degré sera rapidement hors de portée ».

Pour lui, le rapport du GIEC doit sonner le glas du charbon et des combustibles fossiles, avant qu'ils ne détruisent notre planète : aucune nouvelle centrale au charbon ne doit être construite après 2021.

Les pays de l'OCDE doivent éliminer progressivement le charbon existant d'ici 2030, et tous les autres pays doivent suivre d'ici 2040.

Les pays doivent également mettre fin à toute nouvelle prospection et production de combustibles fossiles et réorienter les subventions accordées aux combustibles fossiles vers les énergies renouvelables.

D'ici 2030, la capacité solaire et éolienne devrait quadrupler et les investissements dans les énergies renouvelables devraient tripler pour maintenir une trajectoire nette zéro d'ici 2050.

(tiré d'un communiqué de l'ONU)

Enfin, le 5 septembre dernier, plus de 230 revues médicales dans le monde entier ont fait le même éditorial pour alerter la communauté internationale :

« Le réchauffement climatique affecte déjà tellement la santé des gens que les mesures d'urgence contre le changement climatique ne peuvent pas être suspendues pendant que le monde fait face à la pandémie de Covid-19. »

« Malgré la préoccupation légitime pour le Covid-19, nous ne pouvons pas attendre que la pandémie soit terminée pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre », insistent les auteurs de cet appel ».

Ils appellent les gouvernements à répondre à la crise climatique avec le même type de "financement sans précédent" que celui consacré à la lutte contre la crise sanitaire.

« Ces investissements produiront des résultats positifs considérables en matière de santé et d'économie. [...] Une meilleure qualité de l'air permettrait à elle seule d'obtenir des améliorations pour la santé qui compensent facilement le coût global de la réduction des émissions »

Sur la base de ces faits, nous souhaitons poser au Conseil d'État les questions suivantes :

1. Est-il possible de réaliser le budget et les investissements 2022 (ou au moins 2023) selon le précepte suivant : à chaque franc utilisé pour la lutte contre la COVID-19, un autre franc sera utilisé pour la lutte contre les dérèglements climatiques ?
2. Est-ce que ce précepte suffira pour garantir au canton de Vaud les engagements pour respecter les accords de Paris ? notamment pour procéder à l'élaboration et au financement du Plan Climat Vaudois de 2e génération (PCV2) ?
3. En cas de réponse positive aux deux premières questions, le Conseil d'État envisage-t-il d'inciter, la Confédération et les autres cantons à faire de même ? Un état des lieux en termes d'émission de GES sur le canton a-t-il été fait (en tenant compte des émissions grises) ? En sera-t-il tenu compte pour le PCV2 ? Est-il possible de débloquent les pré-financements COVID des comptes 2019 et de les investir dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

Sites visités et conseillés :

<https://etatdurgence.ch/rapport-ar6-du-giec-resume-pour-les-decideurs/?fbclid=IwARIA0MLkwmIEn1GVYmbfmi8wx2WrHNl5ooPyc5I74cUZyR0POHvqHPFgmj4>

<https://news.un.org/fr/story/2021/08/1101392>

<https://www.meteosuisse.admin.ch/home/actualite/meteosuisse-blog.subpage.html/fr/data/blogs/2021/8/der-neue-ipcc-bericht--hauptaussagen-und-blick-in-.html>

<https://www.heidi.news/sante-alimentation/il-ne-faut-pas-attendre-la-fin-de-la-pandemie-l-appel-des-revues-medicales-en-faveur-du-climat>

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat souligne qu'il est pleinement conscient que les investissements publics et privés à consentir pour atteindre les objectifs climatiques seront conséquents ces prochaines décennies. Comme l'a rappelé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹, des mesures visant une réduction rapide et massive des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont nécessaires et la fenêtre d'opportunité pour agir se referme rapidement. Les finances publiques sont un levier important à cet égard, par leur effet d'entraînement sur les investissements privés. Rien que pour les rénovations des bâtiments, il est estimé que pour chaque franc de subvention versé (part cantonale et fédérale incluse), quatre à cinq autres francs sont investis dans l'économie locale par les propriétaires.

Le Conseil d'Etat rappelle également qu'une action ambitieuse en matière climatique constitue une opportunité économique et renforce la sécurité d'approvisionnement énergétique et la balance des paiements. Elle réduit la dépendance à l'importation d'énergie fossile (essence/diesel, mazout, gaz naturel) et redirige ces flux financiers (près de 600 millions et 1 milliard de francs par année) vers l'économie indigène, ouvrant de nouveaux marchés aux entreprises locales. Elle permet également d'éviter des coûts futurs importants (pertes économiques dues aux catastrophes naturelles, décès, coûts de la santé, baisse de la productivité, etc.). Si leur ampleur est difficile à évaluer sur le territoire cantonal, l'OCDE estime que le coût d'une hausse non maîtrisée de la température s'élèverait, à l'échelle mondiale, à 3,3 % du PIB par an en 2060 et à 10 % du PIB par an vers la fin du siècle².

Ces quelques éléments d'introduction apportés, le Conseil d'Etat répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées.

Réponses aux questions posées

1) Est-il possible de réaliser le budget et les investissements 2022 (ou au moins 2023) selon le précepte suivant : à chaque franc utilisé pour la lutte contre la COVID-19, un autre franc sera utilisé pour la lutte contre les dérèglements climatiques ?

L'application du précepte proposé n'apparaît pas pertinente. Il n'existe aucun lien fonctionnel entre les dépenses pour le COVID et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques. Une analyse sommaire des chiffres démontre en outre que les engagements financiers consentis par l'Etat en faveur du climat tendent d'ores et déjà à être plus importants que les dépenses COVID.

En effet, entre 2020 et 2022, les dépenses nettes de l'Etat de Vaud liées au Covid équivalaient à 869.1 millions de francs, avec une forte diminution annuelle (520.7 mios en 2020, 270 mios en 2021 et 78.4 mios en 2022). En ajoutant les projections de dépenses pour 2023 (environ 30 mios), le total se monte à environ 900 millions entre 2020 et 2023.

Ces chiffres sont à mettre en rapport avec les investissements en faveur du climat dépensés, planifiés ou engagés par l'Etat sur ces mêmes années. Ainsi sur les années 2020 à 2023, plus d'une cinquantaine d'objets d'investissement adoptés, pour un montant total de l'ordre d'un milliard de francs, contribuent à l'atteinte des objectifs climatiques, avec une tendance à la hausse. Ce chiffre n'intègre pas les subventions, les fonds (en particulier le Fonds pour l'énergie ou le Fonds économie durable) ou les prêts et garanties consentis par l'Etat sur la même période.

¹ https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

² OCDE (2016), Les conséquences économiques du changement climatique, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264261082-fr>.

2. Est-ce que ce précepte suffira pour garantir au canton de Vaud les engagements pour respecter les accords de Paris ? notamment pour procéder à l'élaboration et au financement du Plan Climat Vaudois de 2e génération (PCV2) ?

Au vu des chiffres évoqués ci-dessus, il est clair qu'une mise en application de ce précepte, à savoir un investissement à parts égales pour la lutte contre le COVID et pour la lutte contre les dérèglements climatiques, n'est pas pertinente pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le Conseil d'Etat rappelle en outre que la réponse n'est pas que financière, et que l'atteinte de nos objectifs impliquera aussi des modifications des conditions cadre, ainsi que l'engagement des acteurs à toutes les échelles et à tous les niveaux.

3. En cas de réponse positive aux deux premières questions, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'inciter la Confédération et les autres cantons à faire de même ?

De manière plus générale et indépendamment des réponses apportées aux deux précédentes questions, le Conseil d'Etat rappelle qu'il prend régulièrement position en cohérence avec ses engagements climatiques. Il l'a encore fait récemment en soutenant le contre-projet indirect à l'Initiative pour les glaciers, accepté par le peuple suisse le 18 juin dernier (communiqué de presse du 05.05.2023). Le Canton de Vaud est également impliqué dans plusieurs coordinations intercantionales, notamment au sein du comité du Cercle climat créé en septembre 2022 et au sein d'une coordination technique romande entre responsables des Plans climat cantonaux.

4. Un état des lieux en termes d'émission de GES sur le canton a-t-il été fait (en tenant compte des émissions grises) ? En sera-t-il tenu compte pour le PCV2 ?

Un nouveau bilan carbone a été réalisé et communiqué en juin 2022. Il permet d'orienter les décisions du Conseil d'Etat en matière climatique.

Le bilan carbone dresse un état des lieux des émissions des gaz à effet de serre (GES) pour l'ensemble du canton. Le précédent datait de 2015. Ce nouveau bilan, basé sur les données de 2019, met en évidence les émissions dites territoriales et extraterritoriales. Les émissions territoriales sont celles générées directement sur le territoire cantonal. Elles proviennent en majorité de la mobilité (43%, principalement dues aux transports individuels motorisés), du chauffage des bâtiments (36%) ou de l'agriculture et des procédés industriels. Les émissions extraterritoriales sont celles qui sont générées en dehors du territoire cantonal. Elles sont engendrées par la consommation de biens et services, notamment de produits fabriqués hors canton et importés. Il s'agit par exemple d'appareils numériques, de denrées alimentaires, des déplacements en avion (tourisme et affaires) ou de matériaux de construction.

Les émissions de GES totales pour le canton de Vaud atteignent près de 12,3 millions de tonnes de CO2 éq. annuelles. Cela représente plus de 15,2 tonnes d'émissions par habitant-e et par année, dont un tiers environ (5.9 tonnes) sont des émissions territoriales, un chiffre relativement stable par rapport à 2015. Les deux autres tiers sont générés en dehors des frontières cantonales en raison de la consommation (et de l'importation) de biens. Ce ratio d'un tiers d'émissions territoriales et de deux tiers d'émissions extraterritoriales est similaire à celui observé pour l'ensemble de la Suisse.

5. Est-il possible de débloquer les pré-financements COVID des comptes 2019 et de les investir dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

C'est précisément ce qui a été fait au bouclage des comptes 2022. Un montant de 200 millions a été réattribué à titre de préfinancement pour les mesures emblématiques du Plan climat vaudois 2024 (PCV-2024) afin de compenser les charges d'amortissement des crédits d'investissements à venir. En tenant compte des dépenses et réaffectation, il reste en 2023 un montant de 50 millions sur le préfinancement comptabilisé au bouclage des comptes 2019 pour faire face aux risques financiers du COVID.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 juin 2023.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat